



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

N° C25_06_2026_08 - Création d'un accueil périscolaire le mercredi à compter de la rentrée scolaire 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	67	8	75	11

Pour : 73	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, BALLAND Cyril, GARNIER Gwendoline, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, CHAILLER Catherine, CHARPENTIER Patrick, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, BENOIST Samuel, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominique, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, GIRAULT David, MERCIER Sébastien, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDÉ Laurent (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), COYAU David (pouvoir donné à LEQUIEN Ryan), DENOEL-MAZOYER Sylvie (pouvoir donné à LUSSEAU Christian), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), MARQUET Pierrick (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SUIRE Rudy (pouvoir donné à SPATICO Marlène), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, GABOREAU Bernard, LEON-HENRI Aurélie, MORIN Christine, PAGENEAU Liliane, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Création d'un accueil périscolaire le mercredi à compter de la rentrée scolaire 2026

Vu (merci de conserver le format « italique » pour ce texte) Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.521-10 à D.521-12 relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettant des adaptations à l'organisation du temps scolaire réparties sur huit demi-journées ;

Vu la délibération C_05_02_2026_04 du 5 février 2026 relative aux rythmes scolaires rentrée 2026 ;

La collectivité a engagé une démarche stratégique « École 2030 » visant à définir une organisation intercommunale du service éducatif garantissant la qualité, l'équité territoriale et l'efficacité financière.

Dans ce cadre, par courrier du 5 décembre 2025 spécifié aux directions d'école, la communauté de communes a rappelé son souhait d'instaurer un rythme unique d'organisation du temps scolaire pour l'ensemble des écoles communautaires.

Le conseil communautaire du 5 février 2026, conformément à l'article D.521-12 du code de l'éducation, a émis un avis favorable à la mise en œuvre, à compter de la rentrée scolaire 2026, d'une organisation du temps scolaire arrêtée à la semaine à 4 jours, pour une durée de 3 ans.

Actuellement, le rythme scolaire sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou, est organisé sur quatre jours et demi, comprenant des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) proposant des activités ludo-éducatives, dans le cadre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) assurant la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs.

Aussi, pour se conformer au choix du conseil communautaire du 5 février 2026 et répondre aux besoins des familles du territoire, il convient de mettre en place, à compter de la rentrée scolaire 2026, un accueil collectif de mineurs le mercredi, proposé en journée complète ou en demi-journée (matin et/ou après-midi, avec ou sans repas).

Ce service, hors périodes de vacances scolaires, s'inscrit dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la mise en place, à compter de la rentrée scolaire 2026, d'un accueil périscolaire le mercredi, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), selon les modalités suivantes proposées aux familles :

- mercredi matin
- mercredi matin avec repas
- mercredi après-midi sans repas
- mercredi après-midi avec repas
- journée complète ;

- ASSURER l'organisation opérationnelle dans le respect des orientations éducatives définies par la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance



Nicolas RAGOT
3e VP en charge de
l'attractivité économique, des
agricultures et du
rayonnement du territoire
30 juin 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
30 juin 2026